

Impact des pesticides d'origine agricole et non agricole sur les eaux superficielles et les eaux souterraines

Comité Régional Phyto (Ciney - 03/03/2009)

Service Public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle « Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGARNE) - Département de l'Environnement et de l'Eau - Direction des Eaux de Surface



Ir Denis GODEAUX



Plan

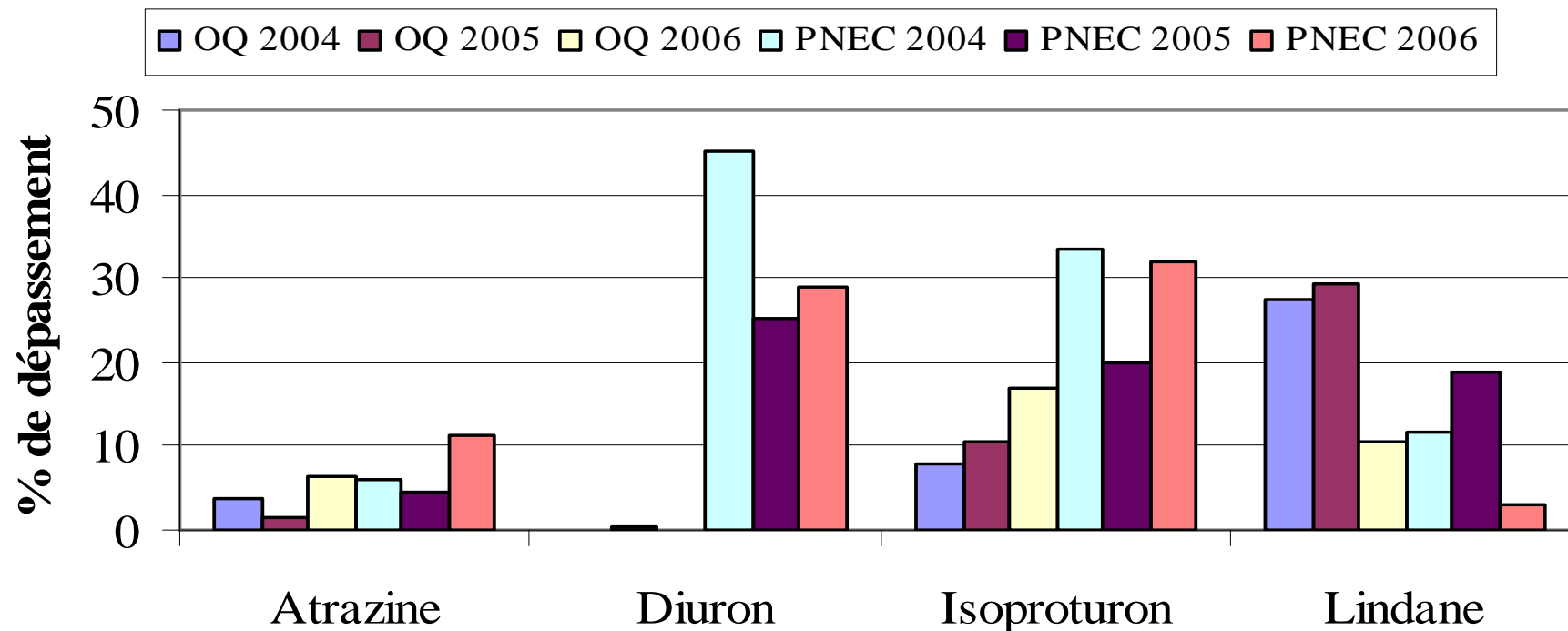
- I. Constats (contamination des eaux par les pesticides)
- II. Conséquences (législation, agréation, contrôles, sensibilisation, promotion de matériel, ...) (voir aussi exposés V. Van Bol et M. Trybou)
- III. Bonnes pratiques phytosanitaires (voir exposé C. De Vleeschouwer & J. Marot)

I. Constats

- Selon enquête CRP/CERVA (2002-2003), la pollution des eaux par les pesticides est considérée comme un des problèmes environnementaux les plus préoccupants par les agriculteurs ;
- La majorité des agriculteurs est d'ailleurs consciente qu'ils peuvent poser des gestes entraînant des risques pour l'environnement ;

- Cependant, même s'ils reconnaissent qu'il existe des pratiques plus respectueuses de l'environnement, ils pensent qu'ils manquent d'information à ce sujet et, en tout cas, qu'ils ne sont pas prêts à payer pour mettre en œuvre ces techniques alternatives ;
- Constat de terrain : subsistance de contamination des eaux de surface et souterraines par les pesticides :
 - ESU : atrazine, diuron, isoproturon, lindane
 - ESO : atrazine et métabolites, BAM (métabolite du dichlobenil), bentazone, bromacile, diuron

Principales substances actives détectées dans les eaux de surface de 2004 à 2006



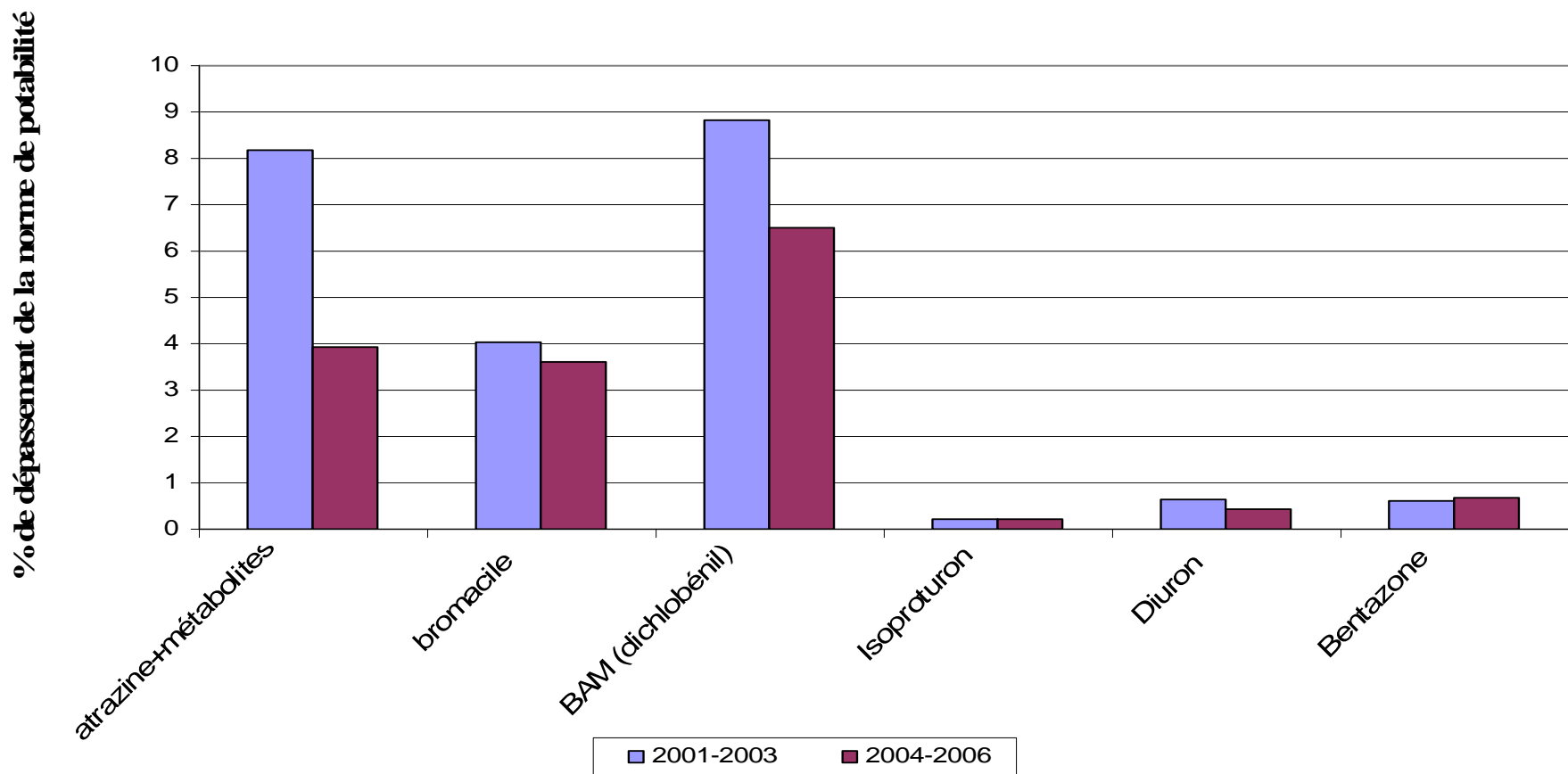
Atrazine : origine agricole et non agricole - OQ : 2 $\mu\text{g/l}$ - PNEC : 0,8 $\mu\text{g/l}$

Diuron : origine strictement non agricole - OQ : 10 $\mu\text{g/l}$ - PNEC : 0,52 $\mu\text{g/l}$

Isoproturon : origine strictement agricole - OQ : 1 $\mu\text{g/l}$ - PNEC : 0,32 $\mu\text{g/l}$

Lindane : origine agricole et non agricole (biocide) - OQ : 0,01 $\mu\text{g/l}$ - PNEC : 0,02 $\mu\text{g/l}$

Principales substances actives détectées dans les eaux souterraines (2001-2003 et 2004-2006)

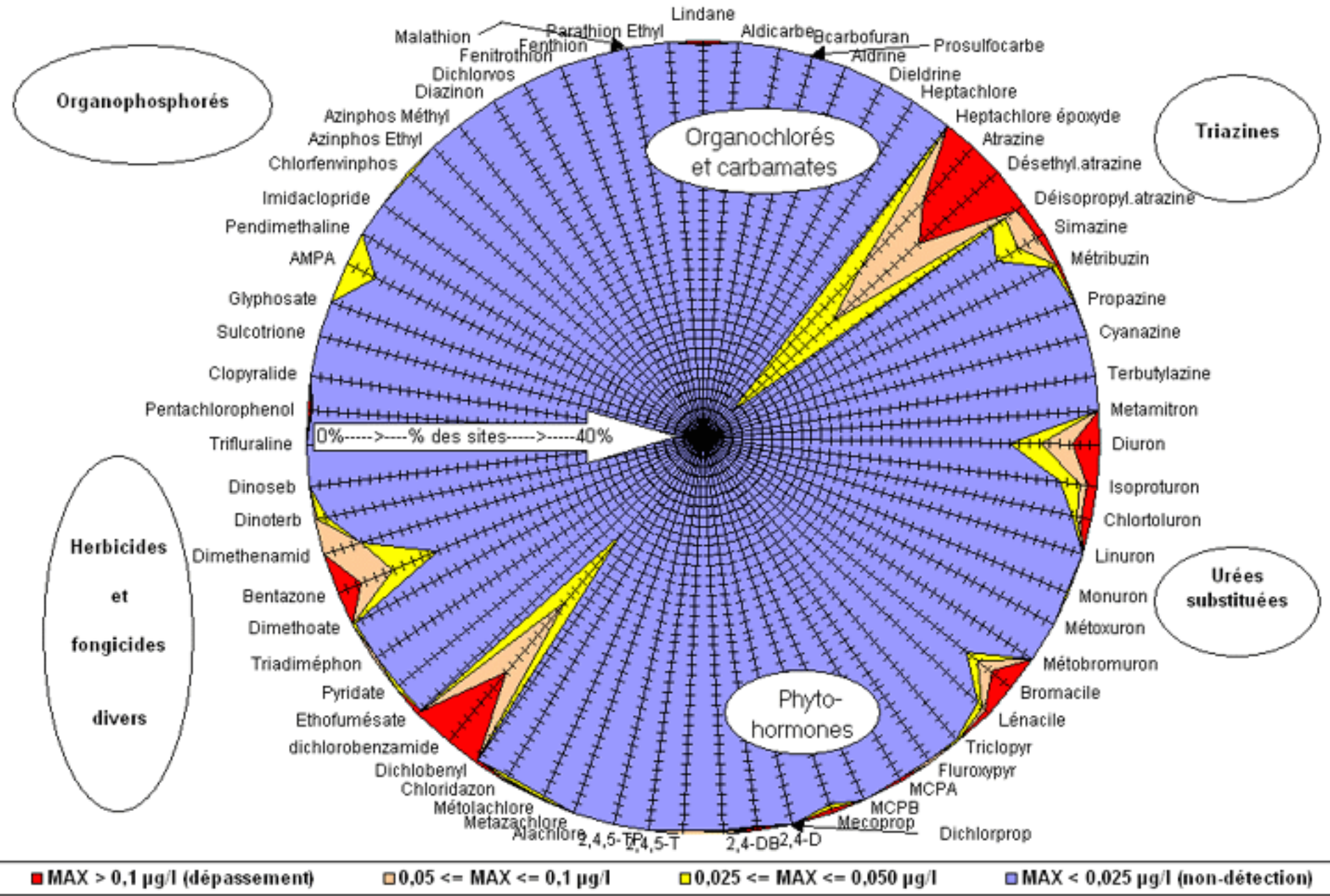


Bromacile : origine non agricole - pas d'OQ fixé - PNEC = 0,013 µg/l

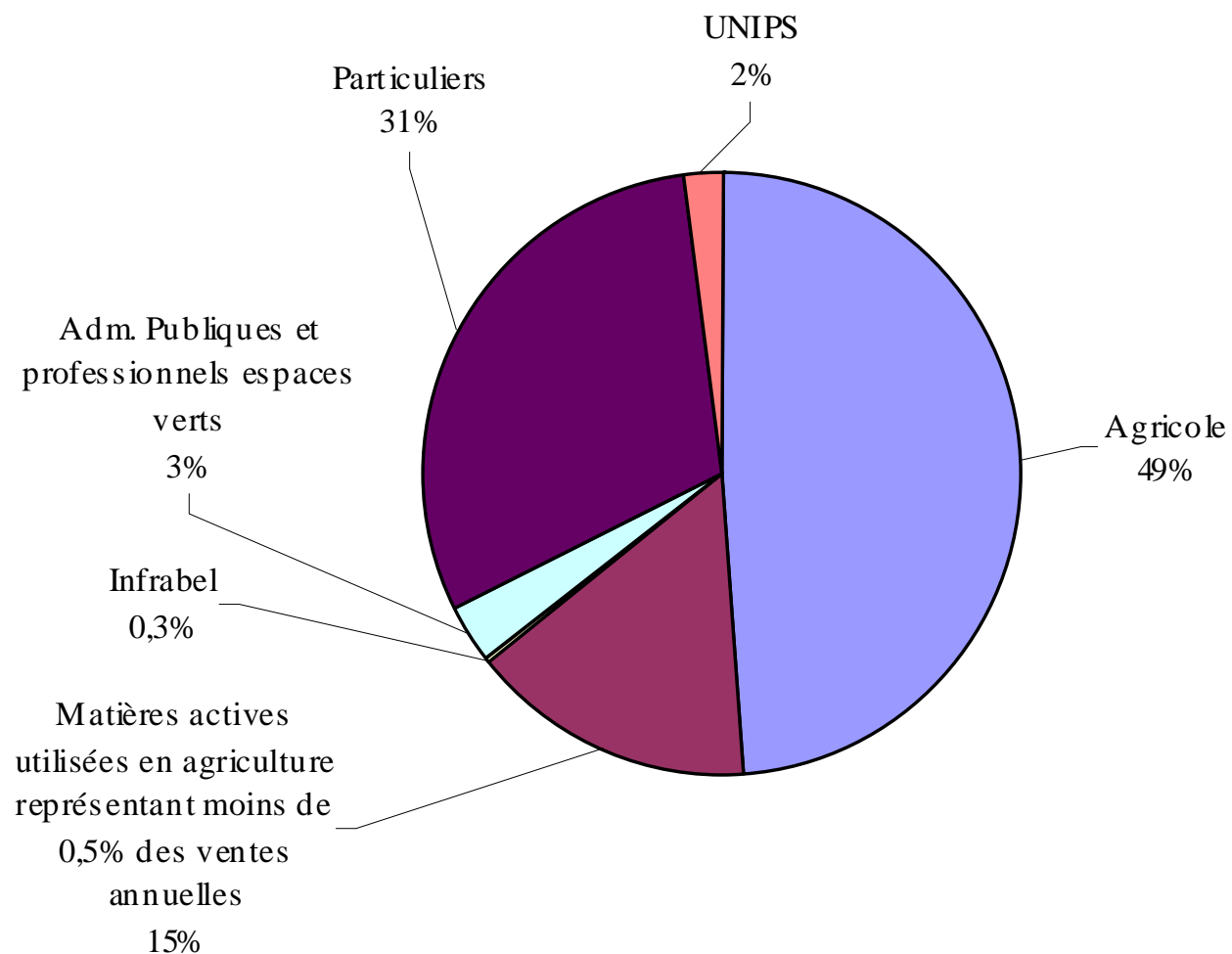
Dichlobenil : origine essentiellement non agricole - pas d'OQ fixé - PNEC = 2 µg/l

Bentazone : origine essentiellement agricole - OQ = 1 µg/l - PNEC = 70 µg/l

Substances et métabolites recherchés dans les eaux souterraines (depuis janvier 2000; 450 sites)



Répartition des usages des pesticides entre les différents usagers et détail pour les jardins



- Situation dans les environs de Ciney pour les pesticides à usage agricole et non agricole :

Localité	Cours d'eau	Paramètre	Conc° (µg/l)	Dép. OQ	Dép. RCR
Rochefort	R ^{au} de Biran	Diuron (2006)	0,99	NON	OUI
Rochefort	R ^{au} de Biran	Isoproturon (2005)	3,7	OUI	OUI
Rochefort	R ^{au} de Biran	Isoproturon (2006)	0,47	NON	OUI
Custinne	Ywenne	Lindane (2007)	0,017	OUI	NON
Roy	Hedrée	Atrazine (2006)	2,021	OUI	OUI
Yvoir	Bocq	Chloridazon (2006)	0,1	OUI	NON

II. Conséquences (cf. autres exposés)

- Rappel de la législation actuelle découlant de la directive 91/414/CEE transposée sous l'AR du 28/02/1994 :
 - Utilisation de pesticides agréés (voir liste sur Phytoweb) ;
 - Utilisateur et vendeur agréés ou spécialement agréés selon la classe des produits (A, B, NC) ;
 - Stockage des pesticides dans un local conforme ;
 - Responsabilité de l'employeur (EPI, hygiène, sécurité) ;
 - Traçabilité (registres) (AR 14/11/2003 - autocontrôle) ;
- Conditionnalité
- Contrôle technique obligatoire des pulvérisateurs (tous les 3 ans - AR 10/08/2004 + AM 25/08/2004)

- Contrôles de l'application de la réglementation :
 - AFSCA (prescriptions légales reprises sur l'étiquette, contrôle technique des pulvérisateurs en ordre, local phyto (contenu)) ;
 - SPF Santé Publique (contrôle lié aux utilisateurs agréés, spécialement agréés et aux vendeurs agréés, local phyto (contenant)) ;
 - Conditionnalité (MRW-DGA sur base inspection AFSCA)
- Evolution de la réglementation :
 - PRPB 2005-2010 : réduire de 25 % les risques liés aux utilisations agricoles de pesticides à usage agricole ;
 - certaines mesures du PRPB : améliorer la traçabilité, rendre la cuve annexe obligatoire sur les pulvérisateurs, licence professionnelle, ... ;
 - Au niveau européen : projet de directive-cadre sur l'utilisation durable des pesticides, remplacement de la directive 91/414/CEE (Compromis entre le Parlement et le Conseil);

- Actions réglementaires concrètes :
 - retrait du marché de certaines substances : atrazine (09/04), lindane (06/01), paraquat (01/08 - problème santé), trifluraline (03/08) / malathion et dichlorvos (12/07) ...
 - limitation d'utilisation de certaines substances : carbendazime (08/07), bentazone (10/07) ...
 - en zone de protection (rapprochée ou éloignée) de captage, mesures réglementaires (jusqu'à interdiction) si teneur en PPP dans eaux > 75 % CMA (modif. Code de l'Eau - février 2009)
 - préparation des plans de gestion des districts hydrographiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau (directive 2000/60/CE)
 - mise en place, dès 2010, de programmes de mesures adaptés aux différentes pressions (notamment agricoles) rencontrées sur les masses d'eaux de surface et souterraines

- **Actions de sensibilisation**

- Utilisation raisonnée des pesticides (lutte intégrée, ...) ;
- Aménagements pour diminuer l'impact des pesticides sur les milieux aquatiques (zones tampons, anti-dérive, ...) ;
- Promotion BPPS (ex. projet TOPPS) et utilisation de matériels plus performants ;
- Promotion systèmes de bio-épuration des fonds de bouillies et de eaux de lavage (=> asbl PhytEauWal) ;
- Formation des utilisateurs professionnels

- Quelques références :
 - Site Phytoweb : www.phytoweb.fgov.be
 - liste des produits agréés et leurs conditions d'utilisation
 - Site Comité Régional Phyto : www.crphyto.be - Contact : Jean MAROT
 - notamment aspects réglementaires liés aux pesticides agricoles
 - enquête sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs
 - asbl PhytEauWal - Contact : Carl DE VLEESCHOUWER

Merci de votre attention

Denis GODEAUX

SPW-DGARNE-DEE-Direction Eaux de Surface

Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.63.89 - Courriel : denis.godeaux@spw.wallonie.be